

DEPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI  
-----



COMMUNE DE SAINT-PYTHON

## COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du mardi 13 avril 2021 à 18 heures 00 Salle de la Mairie

Date de la convocation : 8 avril 2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 2

Membres présents : FLAMENGT Georges (a procuration pour BLAS Laurent) – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale - PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe (a procuration pour PETIT Bruno) - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie – FOVEAU Esther

Membres excusés : PETIT Bruno (donne procuration à LAUDE Philippe) - BLAS Laurent (donne procuration à FLAMENGT Georges) - BURY Grégory

Membres absents : DEMORY Michaël

Président : FLAMENGT Georges (BLAS Joël a présidé l'Assemblée pour le vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : BLAS Joël (LANZOTTI Jocelyne a été nommée secrétaire durant la présidence de Monsieur BLAS Joël)

La lecture du compte rendu de la réunion du 11 mars 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

### **1 – INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION**

- DIA N°7/2021 transmise le 8 février 2021 par Maître DEDISE, Notaire à Valenciennes  
Parcelle AC N°40 – bâti – 20 rue Foch
- DIA N°6/2021 transmise le 24 mars 2021 par Maître DEDISE, Notaire à Valenciennes,  
Parcelles AC N°82 et 263 – bâti – 1 rue Joliot Curie

### **2 – AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

La loi dite Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et

des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Aussi, l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment qu'« après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ».

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux après avis des conseils municipaux des communes-membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet du pacte.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois a débattu le 13 octobre 2020 et a décidé de valider l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

*Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,*

*Vu l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;*

*Vu la délibération 2020.70 du 13 octobre 2020 portant débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance,*

*Vu le projet de pacte de gouvernance (en annexe)*

Après présentation du projet de Pacte de gouvernance et après avoir débattu, le Conseil Municipal,

- se positionne comme suit :
  - 2 voix pour
  - 9 abstentions,
  - 2 voix contre.

### **3 – ACHAT BANDE DE TERRAIN IMPASSE DU PETIT CHASSEUR**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'enfouissement de la rue d'Haussy, des travaux de réfection de l'Impasse du Petit Chasseur ont été exécutés.

Afin de ne pas réduire la bande de roulement suite à l'implantation d'un poteau d'éclairage public, il a été proposé au riverain de l'habitation sise au niveau de ce poteau, de faire l'acquisition d'une partie de sa propriété (bande de terrain de 20 cm sur 41.25 ml).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte l'acquisition d'une bande de terrain provenant des parcelles AB 146 et 147 au prix de 1 000.00 € (mille euros),
- Dit que les frais générés par cette transaction (coût du terrain, frais de bornage, frais notariés...) seront à la charge de la commune,
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°7 du 2 février 2021.

#### **4 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

##### **ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2020**

NATURE DE LA DEPENSE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>21</b>	<b>125 066</b>	<b>30 990.71</b>	<b>55 789.00</b>	<b>38 286.29</b>
Hôtel de ville (Travaux énergétiques mairie)	21311	58 816.00	0.00	29 716.00	29 100.00
Autres bâtiments publics (Remplacement tableau électrique salle des fêtes)	21318	14 950.00	2 814.47	2 950.00	9 185.53
Installations de voirie (Réfection cour école)	2152	51 300.00	28 176.24	23 123.00	0.76
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>23</b>	<b>251 386.00</b>	<b>208 361.39</b>	<b>43 000.00</b>	<b>24.61</b>
Installations, matériel et outillage techniques (Travaux rue d'Haussy)	2315	251 386.00	208 361.39	43 000.00	24.61
<b>TOTAL PRESENT ETAT</b>		<b>376 452.00</b>	<b>239 352.10</b>	<b>98 789.00</b>	<b>38 310.90</b>

##### **ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2020**

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13</b>	<b>307 053.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 000.00</b>	<b>0.00</b>
Département (Trottoirs rue d'Haussy)	1323	307 053.00	0.00	27 000.00	0.00
<b>TOTAL PRESENT ETAT</b>		<b>307 053.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 000.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, (il n'y a pas eu de budget supplémentaire),

Après avoir considéré le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES DE L'EXERCICE	759 759.36	400 588.92
DEPENSES DE L'EXERCICE	572 715.87	602 333.76
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	302 438.66	72 205.98
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	187 043.49	- 201 744.84
RESTE A REALISER 2020		(D) 71 789.00
RESULTAT DE CLOTURE 2020	<b>489 482.15</b>	<b>- 129 538.86</b>

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Il ne fait pas usage de sa procuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël BLAS, Doyen du Conseil, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2020 du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, (il n'y a pas eu de budget supplémentaire) du budget annexe « lotissement rue Victor Hugo »,

Après avoir considéré le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES DE L'EXERCICE	62 576.97	0.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	54 252.97	54 252.97
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	8 324.00	- 54 252.97
RESTE A REALISER 2020	0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2020	<b>8 324.00</b>	<b>- 54 252.97</b>

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Il ne fait pas usage de sa procuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël BLAS, Doyen du Conseil, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2020 du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **5 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR (budget principal et budget annexe lotissement)**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur FLAMENGT Georges, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE VICTOR HUGO »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur FLAMENGT Georges, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « lotissement rue Victor Hugo », ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AUX BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 ET REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE 2021**

### **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de SAINT-PYTHON, voté par délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2021,
- Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :
  - Excédent antérieur reporté de la commune : 302 438.66 €
  - Résultat propre de l'exercice : 187 043.49 €
  - **Résultat cumulé au 31 décembre : 489 482.15 €**
  - Résultat d'investissement cumulé : 72 205.98 € - 201 744.84 € = - 129 538.86 €

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2020 dans le cadre du budget 2021 ainsi qu'il suit :

- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 288 154.29 €
- Report du déficit en section d'investissement (compte 001) : 129 538.86 €
- Reports (compte 1068) : 71 789.00 € soit 201 327.86 € au 1068

REPRISE DES RESULTATS BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE VICTOR HUGO »

- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 8 324.00 €
- Report du déficit en section d'investissement (compte 001) : 54 252.97 €

**7 – VOTE DES TAUX 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19.29 % soit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	17,93 %	37,22 % (17,93 % + 19,29 %)
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	70,05 %	70,05 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taux de l'exercice 2021 indiqués dans le tableau ci-dessus

**8 - CHARGES SYNDICALES 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndicat ou pour la participation directe de la Commune, en ce qui concerne la contribution aux charges syndicales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDECE) : Participation directe de la Commune.
- Gestion des eaux pluviales SIDEN-SIAN : Participation directe de la commune.
- Recouvrement de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la fiscalisation.

### Pour rappel

Participation au syndicat mixte du bassin de la Selle,

➤ Incombe désormais à la Communauté de Communes du Pays Solesmois dans le cadre de la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ».

### 9 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe de 18 805.00 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2021.

ACTION AVESNES LEZ AUBERT	15 400	11 225
AMICALES DES DONNEURS DE SANG	80	80
AMIS PARIS ROUBAIX	150	150
ANCIENS COMBATTANTS 39/45	310	310
APA	310	310
APE ST PYTHON	310	310
APPATS (Piégeurs)	150	150
ASMAC (association secrétaires de mairie)	50	50
COOPERATIVE SCOLAIRE	1450	1000
CROIX ROUGE	150	150
<b>DIVERS</b>	<b>240</b>	<b>300</b>
FEE MAIN	310	310
FOOTBALL CLUB ST PYTHON	1000	310
GROUPEMENT DES VIEUX TRAVAILLEURS UNRPA	150	150
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	310	310
JENNIFER LA LAVANDIERE	310	310
LIGUE CONTRE LE CANCER	50	150
MARCHE ET DECOUVERTE	310	310
MOTO LOISIRS PIATONNAISE	310	310
MOTS ET MEMOIRE	310	310
PECHE LA SAUMONNEE	310	310
PHOENIX	0	310
RUNNING BIKE ST PYTHON	310	310
SECOURS CATHOLIQUE	100	100
SECOURS POPULAIRE	100	100
SOCIETE CHASSE	150	150
SOCIETE CHASSE LIGNE DE CHEMIN DE FER	150	150
TERRIER DES ARTS	150	150
UNCAFN ANCIENS COMBATTANTS D'AFN	310	310
USEP - Association "Le sport citoyen" ciconscrip Cambrai-Le Cateau	100	100
VELO SANTE LOISIRS	310	310
<b>TOTAL</b>	<b>23650</b>	<b>18 805</b>

Mesdames LECLERCQ Pascale et KEHL Valérie et Monsieur BOUDOUX Pascal, adhérents à l'APA, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association (Monsieur le Maire ne fait pas usage de sa procuration pour PETIT Bruno).

Monsieur le Maire ne fait pas usage de sa procuration pour PETIT Bruno, adhérent (et/ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) au FC St Python.

Monsieur le Maire ne fait pas usage de sa procuration pour Monsieur PETIT Bruno, adhérent à l'association « Jennifer la lavandière et ses amis ».

Monsieur FLAMENGT Georges, adhérent à l'UNRPA sort de la salle et ne participe pas au vote concernant cette association.

Mesdames PAVOT Marijke et KEHL Valérie, adhérentes (et/ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) à la Gymnastique Volontaire, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

Mesdames LECLERCQ Pascale, PAVOT Marijke adhérentes (ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) à Marche et Découverte, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

## **10 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIF ET ANNEXE 2021**

L'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Ce tableau a été présenté aux membres du Conseil Municipal conformément au texte en vigueur (*Article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux communes l'article L 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre*).

### **INVESTISSEMENTS BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

Un tableau listant les investissements 2021 proposés par la Commission des Finances est distribué aux membres du Conseil Municipal.

<b>DIVERS ET OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES</b>
Dépenses imprévues	19 730.00
Remboursement emprunts en capital	91 624.00
Honoraires (Salle des fêtes-Plan de circulation-diagnostic pont SASA)	9 758.00
Terrain Impasse du Petit Chasseur	3 500.00
Travaux énergétiques et façade mairie	98 700.00
Tout à l'égout sanitaires école	10 000.00
Tableau électrique salle des fêtes	2 950.00
Réfection rue de Vertain et cour école	35 806.00
Renforcement électrique constructions SASA	6 163.00
Achat tondeuse	1 200.00
PC portables et école numérique	9 700.00
Fauteuil de bureau	240.00
Badgeuse-mur enceinte école-caméras	16 898.00
Solde travaux rue d'Haussy	43 000.00
Participation SASA (opération d'ordre)	100 000.00
Reprise du déficit antérieur	129 538.86
<b>TOTAL</b>	<b>578 807.86</b>



DIVERS ET OPERATIONS	RECETTE
Emprunt	0.00
FCTVA	57 007.00
Taxes d'urbanisme	1 500.00
Subvention trottoirs rue d'Haussy-ADVB cour école-ADVB travaux énergétique mairie	47 877.00
Réserve parlementaire travaux mairie	6 900.00
Solde DETR accès PMR salle des fêtes-église	4 600.00
FSIL travaux énergétique mairie et DSIL façade mairie	40 706.00
Opération d'ordre SASA	100 000.00
Couverture du déficit d'investissement	201 327.86
Virement de la section de fonctionnement	118 890.00
<b>TOTAL</b>	<b>578 807.86</b>

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Contrepassation stocks	54 252.97
Travaux	30 000.00
Sortie stocks finis	84 252.97
Produit à reverser au budget principal	3 181.03
<b>TOTAL</b>	<b>171 686.97</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Constatation stocks finis	84 252.97
Reprise du déficit d'investissement	54 252.97
<b>TOTAL</b>	<b>138 505.94</b>

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Reprise excédent antérieur	8 324.00
Constatation stocks finis	84 252.97
Vente parcelles	79 110.00
<b>TOTAL</b>	<b>171 686.97</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Contrepassation stocks	54 252.97
Sortie stock finis	84 252.97
<b>TOTAL</b>	<b>138 505.94</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 et sur le budget annexe « lotissement rue V. Hugo » comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 078 618.96	1 078 618.96
Section d'investissement	578 807.86	578 807.86
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 426.82</b>	<b>1 657 426.82</b>

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	171 686.97	171 686.97
Section d'investissement	138 505.94	138 505.94
<b>TOTAL</b>	<b>310 192.91</b>	<b>310 192.91</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu les projets de budgets primitifs,  
Après en avoir délibéré,

➤ Approuve le budget primitif 2021 et le budget annexe « lotissement rue V. Hugo arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

### BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 078 618.96	1 078 618.96
Section d'investissement	578 807.86	578 807.86
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 426.82</b>	<b>1 657 426.82</b>

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	171 686.97	171 686.97
Section d'investissement	138 505.94	138 505.94
<b>TOTAL</b>	<b>310 192.91</b>	<b>310 192.91</b>

Monsieur le Maire demande aux adjoints de veiller au reste des crédits ouverts avant la signature de chaque bon de commande.

### **11 - QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames et Messieurs les élus :

#### **LECLERCQ Pascale**

- ✓ **Aide aux entreprises** : La Région propose le renouvellement de la convention d'aide aux entreprises qui court jusqu'au 30 juin 2021. Madame LECLERCQ propose au Conseil Municipal de continuer à soutenir les entreprises de la commune dans les mêmes conditions qu'auparavant. Accepté à l'unanimité.

## KEHL Valérie

- ✓ PanneauPocket : Madame KEHL informe les élus que l'adhésion de la commune à l'application « PanneauPocket » est effective. Des flyers seront distribués à la population. Il suffit de télécharger l'application sur son téléphone portable pour connaître toute l'actualité de la commune. De nombreuses visites apparaissent déjà dans les statistiques. Une information et le logo « PanneauPocket » sera visible sur le site internet de la commune et un article sera publié dans la Voix du Nord et l'Observateur du Cambrésis pour informer les administrés en plus de la distribution toutes-boîtes.

## Monsieur le Maire

- ✓ Permis Internet Gendarmerie : Malgré la crise sanitaire, les élèves de CM2 suivront la formation « permis Internet ». Celle-ci devrait se dérouler fin mai de cette année. Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'offrir une petite récompense aux élèves ayant suivi cette formation. Accepté à l'unanimité.
- ✓ Cadeau fête des mères 2021 : Les élus font le choix du cadeau de la fête des mères pour cette année parmi plusieurs échantillons. La distribution s'effectuera à domicile. Cette année encore, il n'y aura pas de spectacle.
- ✓ Formation des élus : Les formations suivantes sont proposées par l'Association des Maires du Nord :
  1. L' élu local face aux constructions illicites, le mercredi 21 avril de 18 h à 19 h 30
  2. L' élu local face aux immeubles en ruine, le jeudi 22 avril de 18 h à 19 h 30
  3. L' élu local face aux biens vacants et sans maître, le vendredi 23 avril de 18 h à 19 h 30

Madame HUBINET Sophie se positionne sur les 3 formations, Mesdames PAVOT Marijke et KEHL Valérie se positionnent sur la 1<sup>ère</sup>.

- ✓ Organisation des élections des 13 et 20 juin 2021 : Les deux scrutins ont été reportés d'une semaine. Ils auront donc lieu les 20 et 27 juin 2021. En raison de la crise sanitaire, il y aura peut-être lieu d'organiser les 2 scrutins à la salle des fêtes en lieu et place de la salle Mitterrand. Dans ce cas, une demande devra être adressée en Préfecture avant le 10 mai prochain.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 20 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Président lève la séance à

G. FLAMENGT  
A procuration pour BLAS L.

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ

B. PETIT  
Donne procuration à LAUDE Ph.

L. BLAS  
Donne procuration à FLAMENGT G.

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE  
A procuration pour PETIT B.

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

E. FOVEAU

M. DEMORY  
Absent

G. BURY  
Absent excusé